

# REVISTA DE HISTORIA MODERNA

ANALES DE LA UNIVERSIDAD DE ALICANTE N° 34 - 2016

ISSN: 0212-5862

Revista de Historia Moderna, n° 34. Alicante, 2016 - ISSN: 0212-5862, 336 págs.



## **CURSO DE VIDA Y REPRODUCCIÓN SOCIAL EN ESPAÑA Y EN EUROPA EN LA EDAD MODERNA**

**Universidad de Alicante  
Alicante, 2016**

Ilustración de cubierta: «Un paseo a la orilla del Estanque del Retiro», José del Castillo (Museo de Historia de Madrid).

*Revista de Historia Moderna* es una publicación científica de periodicidad anual donde pueden encontrarse aportaciones originales sobre investigación histórica relativa al área de Historia Moderna y dirigida tanto a especialistas como a estudiosos del tema. *Revista de Historia Moderna* aparece indizada en las bases de datos Periodical Index Online, Historical Abstracts, MLA Database, ISOC-Ciencias Sociales y Humanidades (CSIC) y DIALNET; y evaluada en CARHUS Plus+ 2014, CIRC, ERIH Plus, LATIN-DEX (catálogo) y MIAR.

La presente publicación ha sido realizada en el marco del proyecto de investigación concedido por el Ministerio de Ciencia y Tecnología a este Departamento de Historia Moderna (Nº de referencia de los proyecto HAR2013-44972-P).

Todos los derechos reservados. Ni la totalidad ni parte de los trabajos contenidos en este volumen pueden reproducirse ni transmitirse sin el permiso expreso de la institución editora.

REVISTA DE HISTORIA MODERNA  
(Asociada a la Fundación Española de Historia Moderna)

**REVISTA DE HISTORIA MODERNA**  
**Nº 34**  
**ANALES DE LA UNIVERSIDAD DE ALICANTE**

(Revista fundada por Antonio Mestre Sanchis)

ISSN: 0212-5862

ISSN versión electrónica: 1989-9823

**CONSEJO CIENTÍFICO**

Luis Alberto ARRIOJA DÍAZ-VIRUELL. Centro de Estudios Históricos.  
El Colegio de Michoacán, México  
Rafael BENÍTEZ SÁNCHEZ-BLANCO. Universitat de València, EG  
Gérard DUFOUR. Université de Provence  
Françoise ÉTIENVRE. Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3  
Teófanos EGIDO. Universidad de Valladolid  
Pablo FERNÁNDEZ ALBALADEJO. Univ. Autónoma de Madrid  
Ricardo FRANCH BENAVENT. Universitat de València, EG  
Virginia Araceli GARCÍA ACOSTA. Centro de Investigaciones y Estudios Superiores  
en Antropología Social (CIESAS), México  
Francisco Javier GUILLAMÓN ÁLVAREZ, Universidad de Murcia  
Xavier HUETZ DE LEMPS. Université de Nice-Sophia Antipolis  
Enrique MARTÍNEZ RUIZ. Univ. Complutense de Madrid  
Carlos MARTÍNEZ SHAW. Univ. Nacional de Educación a Distancia  
Pere MOLAS RIBALTA. Reial Acadèmia de Bones Lletres de Barcelona  
Giovanni MUTO. Università degli Studi di Napoli Federico II  
Joseph PÉREZ. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
María de los Ángeles PÉREZ SAMPER. Universidad de Barcelona  
José Damião RODRIGUES. Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa/Centro de História  
Eliseo SERRANO MARTÍN. Universidad de Zaragoza  
Bernard VINCENT. CNRS

**CONSEJO DE REDACCIÓN**

Director: Armando ALBEROLA ROMÁ  
Secretaria: María del Carmen IRLES VICENTE  
Vocales: Francisco ANDÚJAR CASTILLO  
Francisco ARANDA PÉREZ  
David BERNABÉ GIL  
Inmaculada FERNÁNDEZ DE ARRILLAGA  
Francisco FERNÁNDEZ IZQUIERDO  
Gloria A. FRANCO RUBIO  
Enrique GIMÉNEZ LÓPEZ  
Cayetano MAS GALVAÑ  
Primitivo PLA ALBEROLA  
Jesús PRADELLES NADAL

**SECRETARIADO DE PUBLICACIONES**  
**UNIVERSIDAD DE ALICANTE**

Maquetación:

Marten Kwinkelenberg

© Revista de Historia Moderna

Depósito Legal: A-81-1982

Redacción, dirección e intercambios:

Departamento de Historia Medieval, Historia Moderna y CC. y TT. Historiográficas  
Universidad de Alicante

Apdo. Correos 99. E-03080 ALICANTE. Telf.: 96 590 34 43

Distribución y suscripción:

Marcial Pons Libreros, S. L.

San Sotero, 6 - 28037 MADRID. slopez@marcialpons.es

CURSO DE VIDA Y  
REPRODUCCIÓN SOCIAL  
EN ESPAÑA Y EN EUROPA  
EN LA EDAD MODERNA



REVISTA DE HISTORIA MODERNA  
ANALES DE LA UNIVERSIDAD DE ALICANTE, Nº 34, 2016  
ISSN: 0212-5862

CURSO DE VIDA Y  
REPRODUCCIÓN SOCIAL  
EN ESPAÑA Y EN EUROPA  
EN LA EDAD MODERNA

Coordinación:  
Francisco García González y M.<sup>a</sup> del Carmen Irlés Vicente

UNIVERSIDAD DE ALICANTE  
ALICANTE, 2016

La Revista de Historia Moderna dedicará el monográfico correspondiente al año 2017 al tema «Clima, riesgo y desastre a ambos lados del Atlántico durante la Edad Moderna. Respuestas políticas, técnicas y religiosas», coordinado por Armando Alberola Romá y Cayetano Mas Galvañ.

Aquellos miembros de la Fundación Española de Historia Moderna que deseen participar deberán enviar sus originales al Departamento de Historia Moderna de la Universidad de Alicante antes del primero de enero de 2017.

**SUMARIO**  
**Revista de Historia Moderna, nº 34. Alicante, 2016**  
ISSN: 0212-5862. 336 págs.

ARMANDO ALBEROLA ROMÁ Editorial .....	11
FRANCISCO GARCÍA GONZÁLEZ Introducción.....	15
GUIDO ALFANI y VINCENT GOURDON Las familias y la elección de padrinos y madrinas de bautizo en la Europa católica en la Edad Moderna. Balance y perspectivas de investigación .....	23
MÁXIMO GARCÍA FERNÁNDEZ Formación y conformación de la juventud en la Castilla urbana moderna .....	43
MARGARETH LANZINGER Soltería: contextos, impactos y trayectorias en la Europa Central (siglos XVIII y XIX) .....	61
DANIEL BALDELLOU MONCLÚS y JOSÉ ANTONIO SALAS AUSÉNS Noviazgo y matrimonio en Aragón. Casarse en la Europa del Antiguo Régimen.....	79
MARÍA LUISA ÁLVAREZ Y CAÑAS El control institucional de los matrimonios bajo sospecha en el Ejército. Entre la firmeza de un enlace de conveniencia y el engaño de la promesa fingida, Alicante 1751-1763 .....	107
MARÍA TERESA AGÜERO DÍEZ Mujeres, marginación y pobreza en Alicante durante el siglo XVIII...	129

SCARLETT BEAUVALET	
Veuvage et vieillesse féminins au XVIIIe et au début du XIXe siècle en France.....	151
FABRICE BOUDJAABA	
Transmisión de bienes y estructura nuclear de los hogares. Las prácticas testamentarias en el sistema de herencia igualitario (Normandía, Siglos XVIII-XIX) .....	169
JESÚS MANUEL GONZÁLEZ BELTRÁN	
Emancipación masculina y transmisión de bienes en el núcleo familiar en Andalucía a fines de la Edad Moderna.....	189
FRANCISCO J. MORENO DÍAZ DEL CAMPO	
Herramientas, útiles del trabajo y capitulaciones matrimoniales en la Castilla rural (La Mancha, ss. XVI-XVII).....	211
CÉCILE ALEXANDRE y FRANÇOIS-JOSEPH RUGGIU	
La circulación de los oficios en Charleville. Familia y trabajo en los siglos XVIII y XIX .....	239
OLIVIER ZELLER	
Revisiter l’histoire française des serviteurs et des domestiques.....	257
ANTONIO IRIGOYEN LÓPEZ	
Carrera eclesiástica, servicio doméstico y curso de vida (Murcia, siglo XVIII) .....	279
ARTURO MORGADO GARCÍA	
El ciclo vital de los esclavos en el Cádiz de la modernidad.....	297
Resúmenes .....	317
Abstracts .....	323
Normas de publicación .....	329
Lista de revisores (2013-16) .....	333

# VEUVAGE ET VIEILLESSE FÉMININS AU XVIII<sup>e</sup> ET AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE EN FRANCE

SCARLETT BEAUALET

Université de Picardie

Fecha de recepción: noviembre 2015

Fecha de aceptación: abril 2016

Le phénomène du vieillissement a d'abord été abordé par les historiens à travers la démographie historique<sup>1</sup> et les mesures sociales d'assistance proposées aux vieillards<sup>2</sup>. Après s'être ensuite intéressés aux représentations religieuses et philosophiques, mais aussi artistiques de la vieillesse, ils ont abordé le discours médical et le vécu de la sénescence. Toutefois, dans ces études, le vieillissement a été globalement plutôt envisagé sous l'angle masculin et c'est pourquoi, en 1980, Peter Stearns invitait la communauté des chercheurs à se pencher sur l'histoire de la vieillesse féminine<sup>3</sup>. Depuis, les travaux

- 
1. Les démographes ont été parmi les premiers à appeler à une histoire de la vieillesse: IMHOF, Arthur-E., GOUBERT, Jean-Pierre, BIDEAU, Alain, GARDEN, Maurice: *Le vieillissement, implications et conséquences de l'allongement de la vie humaine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 1982; POUSSOU, Jean-Pierre: «Pour une histoire de la vieillesse et des vieillards dans les sociétés européennes», dans *Les âges de la vie*, t. II, VII<sup>e</sup> colloque national de démographie, Paris, PUF-INED, 1983. Voir pour une mise au point historiographique: BOURDELAIS, Patrice, GOURDON, Vincent, LUTHER-VIRET Jérôme: *La vejez en Francia, siglos XVII-XX. Entre las regulaciones familiares, las representaciones sociales y los intereses científico-políticos*. URI: <http://hdl.handle.net/10347/4555>
  2. MINOIS, Georges: *Histoire de la vieillesse, de l'Antiquité à la Renaissance*: Paris, Fayard, 1987; GUTTON, Jean-Pierre: *Naissance du vieillard. Essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris, Aubier, 1988; BOIS, Jean-Pierre: *Les vieux: de Montaigne aux premières retraites*, Paris, Fayard, 1989 et *Histoire de la vieillesse*, Paris, PUF, QSJ, 1994; TROYANSKY, David: *Miroirs de la vieillesse en France au siècle des Lumières*, Paris, Editions Eshel, 1992; BOURDELAIS, Patrice: *L'âge de la vieillesse*, Paris, Odile Jacob, 1993.
  3. STEARNS, Peter N.: «Old Women: Some Historical Observations», *Journal of Family History*, 1980, n° 1, p. 44-57.

se sont multipliés pour envisager aussi bien le veuvage que la vieillesse, vus du point des deux sexes<sup>4</sup>.

Je me propose, dans cette contribution, de mettre l'accent sur ce qui singularise ces deux étapes que sont le veuvage et le vieillissement dans la vie des femmes, en montrant dans un premier temps que les contemporains considèrent la vieillesse et le vieillissement comme un temps particulièrement pénible pour les femmes. Puis je verrai dans un deuxième temps que le veuvage peut aussi signifier l'accès à l'indépendance, une indépendance qui fait peur à beaucoup, pour terminer par un exemple précis illustrant les mesures d'assistance qui sont mises en place pour la vieillesse indigente.

## 1. VISION DE LA VIEILLESSE FÉMININE

### *Un vieillissement précoce et difficile à supporter*

On voit émerger, au cours du siècle des Lumières, une nouvelle conception de la vieillesse dans laquelle les vieillards sont invités à jouer un rôle gratifiant au sein de la société. On passe ainsi progressivement de la retraite augustinienne, caractéristique de la Réforme catholique, conception selon laquelle les vieillards doivent se retirer du monde pour se préparer à la mort, à la vieillesse cicéronienne, active et valorisée. Dans ce second modèle, sont mises en avant la sagesse et la vertu associées au grand âge, ainsi que l'utilité sociale des vieillards dans leur rôle de transmission des savoirs et de l'expérience aux jeunes générations. Toutefois, les auteurs se préoccupent beaucoup plus de la vieillesse masculine que féminine et surtout, ils ne se représentent pas les choses de la même façon pour les deux sexes pour lesquels le vécu de la sénescence n'est pas le même.

Les textes médicaux décrivent en effet les manifestations et le vécu de la vieillesse de manière différente selon les sexes, une vision qui est relayée par les moralistes, les artistes et l'ensemble de la société, à commencer par les femmes elles-mêmes, comme le montre bien cette remarque de Mme de Lambert, dans son *Traité sur la vieillesse*: «Chacun perd en avançant dans l'âge, et les femmes plus que les hommes. Comme tout leur mérite consiste dans les agréments extérieurs, et que le temps les détruit, elles se

4. BEAUVALET, Scarlett: *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001; GOURDON, Vincent: *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001; DOUSSET-SEIDEN, Christine: «Veuvage féminin et patrimoine familial: l'exemple du Midi toulousain sous l'Ancien Régime», dans BERTRAND, Michel (dir.): *Pouvoirs de la famille, familles de pouvoir*, Toulouse, CNRS-UTM, «Méridiennes», 2005, pp. 761-772 et «Fortunes et infortunes familiales des veuves (France, XVIIe-XVIIIe siècles)», dans MARTIAL, Agnès (dir.): *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Toulouse, PUM, 2009, pp. 47-67; HANAÏ, Nahema: «De l'âge critique à la vieillesse. Le vieillissement dans les écrits du for privé féminins du XVIIIe siècle», dans LUCIANI, Isabelle et PIETRI, Valérie (dir.): *Ecriture, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques, France, XVIe-XXe siècles*, Aix-en-Provence, PUP, 2012, pp. 115-138. On peut signaler également pour la période contemporaine: FELLER, Elise: *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960*, Paris, SeliArslan, 2005 et BARRIÈRE, Jean-Paul: *Les veuves en France au XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2015, à paraître.

trouvent absolument dénuées; car il y a peu de femmes dont le mérite dure plus que la beauté»<sup>5</sup>.

Ainsi, le vieillissement féminin passe pour être plus précoce et plus difficile à supporter que le vieillissement masculin; surtout, on le fait commencer à un âge bien plus précoce. Tous les auteurs s'accordent à le relier à la fin de la période féconde: «L'âge avance; la beauté passe; arrivent les années de l'abandon, de l'humeur et de l'ennui. C'est par le malaise que Nature a disposées (les femmes) à devenir mères; c'est par une maladie longue et dangereuse qu'elle leur ôte le pouvoir de l'être»<sup>6</sup>. Ce que les médecins désignent par «maladie» n'est autre que la ménopause, qu'ils considèrent comme le facteur déterminant de l'entrée dans la vieillesse pour les femmes, une entrée qui s'accompagne de tout un lot d'infirmités et de malheurs<sup>7</sup>. Au contraire, les hommes, qui ne sont pas soumis à ce changement physiologique, ne se voient pas assujettis de la même façon aux lois de la nature et du corps. Ainsi, leur entrée dans la vieillesse est beaucoup plus tardive et elle est décrite, non comme la suppression de leurs facultés reproductives, mais comme un dépérissement des forces physiques et intellectuelles coïncidant avec leur retrait de la sphère publique et des activités professionnelles. Les contemporains, dans leur ensemble, ont pleinement adopté ce schéma de pensée.

L'idée que les femmes sont étroitement assujetties à leur corps rejaillit donc dans tous les types de discours, les uns et les autres s'appuyant sur le discours médical pour décrire la vieillesse féminine. «Age critique», «séparation», «cessation des menstrues», c'est ainsi que les médecins nomment la ménopause à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Ils voient cette dernière comme une pathologie naturelle, mais extrêmement dangereuse, qui marque la fin de la période féconde et par conséquent l'entrée dans une période de relégation et d'oubli<sup>9</sup>. Annick Tillier parle de «mort symbolique» des femmes ménopausées qui, privées de leur pouvoir génésique et de leurs capacités de séduction, sont en état de «mort partielle»<sup>10</sup>.

Les médecins, quelle que soit la théorie médicale qu'ils adoptent, pléthore, fermentation, irritabilité, concluent à une modification de la constitution et du tempérament féminins et en donnent une description effrayante, évoquant «un temps

5. LAMBERT, Anne-Thérèse, Marquise de: *Traité de la vieillesse*, in *De l'amitié*, 1999, Paris, Payot et Rivages, 1<sup>ère</sup> édition 1747, p. 62.

6. DIDEROT, Denis: *Sur les femmes*, in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1994, 1<sup>ère</sup> édition 1772, tome 1, p. 954.

7. TILLIER, Annick: «Un âge critique. La ménopause sous le regard des médecins des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles», *Clio*, n° 21, 2005, pp. 269-280.

8. Le terme de «ménopause» a été inventé par le médecin français Louis de Gardanne, qui l'emploie pour la première fois en 1821: GARDANNE, Louis: *De la ménopause ou de l'âge critique des femmes*, Paris, 1821.

9. STOLBERG, Michael: «A woman's hell? Medical perceptions of menopause in preindustrial Europe», *Bulletin of the History of Medicine*, 1999, n° 73.3, pp. 404-428.

10. MOREAU DE LA SARTHE Louis-Jacques: *Histoire naturelle de la femme*, Paris, 1803, cité par TILLIER, Annick: «Un âge critique...», art. cit.

*d'épreuves, de larmes et de souffrances*»<sup>11</sup>. Le tableau est apocalyptique: le vieillissement est vu comme une solidification progressive des organes, des tissus et des fibres qui conduit à un dessèchement et à un dépérissement du corps, le tout accompagné de douleurs d'estomac, de pertes de sang, de pertes blanches, d'une peau brûlante, de problèmes de sommeil et de digestion, d'un amaigrissement, de douleurs à la poitrine... Les écrits du for privé, et notamment les consultations épistolaires, montrent que ces écrits ont eu un fort retentissement sur les femmes, dont beaucoup s'inquiètent de l'arrivée de cet «âge critique», voire même expriment une véritable angoisse<sup>12</sup>. On pourrait arguer que celles qui consultent font partie de celles qui sont les plus angoissées et qu'elles ne constituent pas un échantillon représentatif de toutes les femmes. Cependant, beaucoup de sources concordent et la plupart des femmes disent ressentir un changement de tempérament qui correspond bien aux descriptions médicales de l'époque. Nombreuses sont celles qui évoquent toutes sortes de maladies, tremblements, obstructions à la matrice, gonflements, engourdissement des membres, hémorroïdes..., une évocation qui est vraisemblablement le pendant de ce qu'elles ont lu ou entendu sur cet état.

Il est manifeste que la cessation des menstrues et la vieillesse sont pour la plupart synonymes de dysfonctionnement du corps, d'amoindrissement, de ralentissement, bref d'un corps fatigué, voire même usé. S'y ajoute pour beaucoup l'angoisse face à la perte des facultés sensorielles, perte de mémoire, baisse de la vue, surdité, et à la décrépitude de l'esprit. Ces craintes sont accréditées par les descriptions de la vieillesse féminine qui sont très proches des représentations de la laideur et de la mort. Dans son article «Vieillesse» de l'*Encyclopédie*, le chevalier de Jaucourt, pour donner une description physique de la sénescence, fait un portrait de femme âgée ; il est intéressant de noter qu'il ne le complète pas par son pendant masculin : «Impitoyablement flétrie (...). Triste à l'aspect d'un sang glacé dans ses veines (...). Combien d'autres raisons de gémir pour celle chez qui la beauté est le seul présent des dieux ! Une tête grise a succédé à ces cheveux d'un noir de geais, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient sur des épaules d'albâtre, & tantôt se jouoient sur une belle gorge qui n'est plus. Ces yeux qui disoient tant de choses sont ternes & muets. Le corail de ces lèvres a changé de couleur ; sa bouche est dépouillée de son plus bel ornement ; aucune trace de cette taille légère, si bien proportionnée, & de ce teint qui le disputoit aux lis & aux roses ; cette peau si douce, si fine & si blanche n'offre aux regards qu'une foule d'écailles, de plis & de replis tortueux. Hélas, tout chez elle s'est changé en rides presque effrayantes!<sup>13</sup>».

11. HANAFI, Nahema: «Des plumes singulières. Les écritures féminines du corps souffrant au XVIIIe siècle», *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, p. 45-66.

12. HANAFI, Nahema: *Le frisson et le baume. Souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, Thèse de Doctorat de l'Université de Toulouse, 2012.

13. JAUCOURT, Louis: article «Vieillesse», *Encyclopédie*, site de l'ARTFL Encyclopédie Project, <http://encyclopedia.uchicago.edu/>

### *La fin de la séduction*

La ménopause ne marque pas seulement pour les femmes la fin de la fécondité; elle signifie aussi l'exclusion de la sexualité, cette dernière n'ayant plus désormais qu'une finalité charnelle et non plus reproductive.

A partir du Concile de Trente (1545-1563) s'est imposée une nouvelle morale familiale et sexuelle, ainsi qu'un véritable code de bonne conduite, traduction d'une volonté cléricale de christianiser le mariage et la sexualité. Pour les clercs, la pratique de la sexualité doit être pleinement conforme à la volonté divine. Il y a des règles à respecter, ainsi que le rappelle le *Catéchisme romain* de 1556, lequel précise les motifs qui doivent déterminer un homme et une femme à s'unir. L'acte sexuel trouve ainsi tout son sens dans la nécessité d'éviter la fornication, l'un des buts du mariage étant d'empêcher l'homme de tomber dans la luxure et surtout, il se justifie par les nécessités de la procréation.

Les relations sexuelles font l'objet de nombreux interdits qui traduisent bien l'opposition entre mariage et recherche du plaisir, et le rôle différent accordé aux hommes et aux femmes<sup>14</sup>. Ainsi, les rapports sont proscrits pendant les règles, en période d'allaitement et quand l'épouse est ménopausée. En effet, au contraire des hommes qui maintiennent jusqu'à un âge avancé leurs facultés reproductives, pour les contemporains la sexualité des femmes s'arrête avec la ménopause, synonyme on l'a vu d'un dépérissement des chairs et de la perte de toute grâce et séduction. Dès lors que les femmes ne sont plus aptes à concevoir, leurs charmes les quittent et leur mission est remplie; tout désir sexuel est dès lors vigoureusement condamné. Discours religieux et médical se confortent donc l'un l'autre pour dire que l'arrêt des facultés reproductives doit entraîner l'abstinence sexuelle.

Les représentations picturales viennent diffuser et même renforcer ces discours. Les thèmes de la vieillesse et de «la femme» laide et repoussante fournissent aux artistes, dès la fin du XVe siècle, un sujet de prédilection. C'est aux peintres du Nord, notamment le maître de Flemalle et Jan Van Eyck, que l'on doit les premières images réalistes de la vieillesse. Ils proposent des peintures de visages de vieillards dans lesquelles ils mettent en valeur les défauts de la peau, les cicatrices, les rides, les yeux délavés, les rares cheveux blancs pour bien marquer le temps qui passe. L'influence de ces portraits flamands s'exerce largement en Europe, ce réalisme tendant souvent toutefois à être interprété vers la caricature, notamment pour les femmes, les peintres exagérant les défauts physiques de leurs personnages.

Les peintures de vieilles femmes aux visages maigres et ridés, aux nez crochus, aux bouches édentées et aux corps décharnés se multiplient dès le début du XVIe siècle. En 1514, Dürer représente sa mère, dans un dessin au fusain, à l'âge est de 63 ans. La multiplication des traits a pour but de rendre compte de la manière dont le visage s'est déformé, et notamment du vieillissement des chairs; les joues sont

14. BEAUVALET, Scarlett: *Histoire de la sexualité en France à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010.

creuses et les yeux enfoncés dans les orbites<sup>15</sup>. De même, dans le tableau de Giorgone, *Col Tempo* ou dans celui de Franz Hals, les *Régentes de l'hospice des vieillards*, le vieillissement des chairs est particulièrement bien mis en valeur et les visages sont plus proches de ceux des morts que des vivants. Qui plus est, les femmes ménopausées se voient comparées à l'image de la vieille lubrique, malmenée par ses désirs sexuels. Elles apparaissent bien souvent dans la figure de l'entremetteuse, qui vit par procuration les ébats sexuels<sup>16</sup>. Enfin, le modèle de la vieille aux seins découverts, à demi ou entièrement, comme illustration d'une sexualité désormais interdite, celui de la vieille coquette ou encore de la prostituée évoquant la lubricité et la luxure sont promis à une fortune durable comme le montre *Les Vieilles de Goya*, tableau peint vers 1808-1812.

La vieillesse féminine étant synonyme de perte des charmes liés à ce sexe, les peintres n'hésitent pas à proposer des portraits de vieilles femmes dont les traits se rapprochent sensiblement de ceux des hommes, comme le montre un tableau de Quentin Massys, *La Vieille femme grotesque ou l'Affreuse Duchesse*, peint vers 1525-1530, ou celui du peintre hambourgeois Balthazar Denner, *Tête de vieille femme au bonnet et au col de fourrure*, en 1740. Dans ces deux œuvres, le visage est épaissi, le nez épaté, la mâchoire large. Un phénomène analogue est repérable dans la peinture de Mlle de Geoffrin, intitulée *Portrait de femme âgée*, qui présente un visage émacié, un nez allongé et crochu, des lèvres affinées et des sourcils épais. Ces portraits procèdent d'une virilisation volontaire des traits, couplée aux signes de vieillissement: la poitrine des vieilles femmes est noueuse, elle découvre des muscles saillants, leur buste est fort et leur poigne virile marquée par le dessin des veines qui courent sur les mains. Il ne s'agit pas seulement de montrer la nature mais d'illustrer, de manière négative, le vieillissement féminin, ce dernier étant synonyme d'un corps obscène. L'avachissement et le plissement de la peau, la déformation des seins illustrent la métamorphose féminine après la ménopause.

Pourtant, le temps qui s'écoule et l'âge avançant peuvent aussi être la marque d'un nouveau départ pour les femmes, notamment en cas de veuvage.

## 2. UN NOUVEAU STATUT: ENTRE INDÉPENDANCE ET SURVEILLANCE

Si la vieillesse n'est pas systématiquement synonyme de veuvage, l'époque moderne ne connaissant pas la phénomène actuel de surmortalité masculine dans les âges avancés<sup>17</sup>, il est bien clair que beaucoup de femmes se retrouvent à cette période

15. LANEYRIE-DAGEN Nadège: *L'invention du corps: la représentation de l'homme du Moyen Age à la fin du XIX siècle*, Tout l'art, Paris, Flammarion, 2006.

16. SCHUSTER CORDONE, Caroline: *Le crépuscule des corps. Images de la vieillesse féminine*, Gollion, Infolio éditions, 2009, p. 167.

17. BEAUVALET, Scarlett: *La population française à l'époque moderne (XVI-XVIIIe siècle). Démographie et comportements*, Paris, Belin, nouvelle édition revue et augmentée, 2008.

de leur vie en état de veuvage. Or, le droit ancien accorde de nombreux droits aux veuves, leur faisant notamment recouvrer une capacité juridique pleine et entière. Toutefois, elles ont aussi en contrepartie des devoirs, sans compter le modèle de vie que les contemporains leur ont tracé et que l'on peut globalement appliquer à toutes les femmes dont la période de la fécondité est passée.

### *Le veuvage: une libération*

Sorties par la mort de leur époux de la tutelle masculine, les veuves recouvrent une capacité juridique pleine et entière. Elles ne sont désormais plus en puissance de mari comme elles l'étaient lors de leur mariage. En effet, quels que soient les différents systèmes en vigueur, pays de coutume ou de droit écrit, le droit ancien leur reconnaît un certain nombre de droits spécifiques<sup>18</sup>. Elles disposent notamment d'avantages, qui sont liés à la volonté de les protéger et de les garantir de la déchéance sociale, tout en restant également soumises à des obligations qui ont pour but de contrôler la transmission des biens et de préserver la mémoire du défunt. Cet ensemble de dispositions, à la fois protectrices et contraignantes, avoisine au point de faire paraître parfois contradictoires les mesures retenues. Enfin, si les solutions juridiques en vigueur varient en fonction du système de droit, régime dotal ou coutumier, le contexte social et familial est également très important. Il explique notamment la diversité des situations et la nécessité de recourir à des analyses de micro-histoire pour reconstituer des trajectoires de vie et ainsi, mieux saisir la condition de ces femmes.

L'âge au veuvage et la présence ou non d'enfants du premier lit sont deux éléments déterminants. Les démographes ont montré que la durée des mariages avait augmenté entre le début du XVIIe et la fin du XVIIIe siècle, les couples gagnant en moyenne six années de vie commune: la durée de mariage passe ainsi de 18,7 ans à 24,1 ans<sup>19</sup>. Toutefois, du fait d'une mortalité élevée de maris encore jeunes, beaucoup de femmes se retrouvent seules à des âges précoces et avec des enfants à élever, l'âge moyen au veuvage s'établissant autour de 40 ans au XVIIIe siècle. Si les démographes ont observé que les femmes se remariaient dans l'ensemble moins et moins vite que les hommes, c'est surtout l'âge au veuvage qui constitue un facteur discriminant entre les deux sexes. En effet, les femmes qui deviennent veuves à un âge avancé le restent généralement, tandis que celles qui connaissent un veuvage précoce se remarient plus volontiers. Alors que presque toutes les femmes veuves avant 25 ans se remarient, elles ne représentent que moins d'un tiers après 40 ans.

---

18. BEAUVALET, Scarlett, *Etre veuve*, op. cit. et AUGUSTIN, Jean-Marie: «La protection juridique de la veuve sous l'Ancien régime», *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime. Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998)*, Paris, H. Champion, 2003, p. 25-45.

19. Données de l'INED: BEAUVALET, Scarlett: *La solitude, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008, p. 64.

### Fréquence des remariages en fonction de l'âge au veuvage au XVIII<sup>e</sup> siècle (Vernon, Normandie)<sup>20</sup>

Age au veuvage	Fréquence des Remariages	
	1700-1749	1750-1789
Moins de 30 ans	76,6 %	76,5 %
30-39 ans	49,7 %	56,1 %
40-49 ans	17,6 %	26,4 %
50-59 ans	4,5 %	9,2 %
60-69 ans	0,8 %	2,5 %
70 ans et plus	0,0 %	0,0 %
Tous âges	25,9 %	22,4 %

Quelle stratégie adoptent les femmes qui ne se remarient pas? L'étude des structures familiales montre que le veuvage n'est pas toujours synonyme de solitude. Les sources témoignent de l'intensité de la mobilisation familiale dans les moments de crise, et notamment l'existence de cohabitations. Ces pratiques sont attestées dans les villes comme dans les campagnes, dans tous les milieux sociaux, et aussi bien dans la France du Nord que dans la France du Sud.

Dans le village de Marsal, petite communauté du Sud de la France de 72 feux et 285 individus en 1695, le rôle de capitation indique que 24 feux comportent une veuve, ce qui représente un tiers des ménages<sup>21</sup>. Les trois-quarts de ces feux sont dirigés par une veuve. Les foyers sont le plus souvent constitués par la veuve et ses enfants, parfois également par une veuve et un neveu, une nièce ou une sœur, les foyers solitaires n'occupant qu'une place extrêmement réduite puisqu'il n'y en a qu'un seul cas. On le voit nettement, le veuvage féminin est rarement synonyme de solitude. Lorsque vient la vieillesse, l'usage est en effet de cohabiter avec un enfant, garçon ou fille, marié ou non, ou à défaut avec un frère, une sœur, un neveu ou une nièce. Il est exceptionnel, dans ce milieu paysan, que les veuves vivent seules et ce, quel que soit leur âge, si bien que le veuvage féminin apparaît comme un problème non seulement individuel mais qui intéresse l'ensemble de la communauté. Les actes notariés montrent que si la cohabitation entre les générations est la règle, on n'hésite pas à lui donner un cadre juridique pour préserver ses intérêts en cas de conflit. Le testament apparaît ainsi comme un moyen de renforcer les obligations d'un héritier ou d'une héritière envers la donatrice qui est veuve.

Les écrits privés fourmillent également de ces types de regroupements, illustrant parfaitement l'esprit de solidarité au bénéfice des personnes seules. C'est ainsi que

20. BEAUVALET, Scarlett: *Etre veuve, op. cit.*, p. 165.

21. DOUSSET-SEIDEN, Christine: «Familles paysannes et veuvage féminin en Languedoc à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle», *XVIII<sup>e</sup> siècle*, n° 249, octobre 2010, p. 583-596.

Jean-François Marmontel décrit, dans ses *Mémoires*, son enfance au milieu des ses aïeules et de ses tantes. Cohabitent dans la maison familiale à Bort, en Corrèze, sa mère, qui préside au ménage, ses deux aïeules maternelle et paternelle, plus trois sœurs de son aïeule maternelle et la sœur de sa mère: «C'était au milieu de ces femmes et d'un essaim d'enfants que mon père se trouvait seul»<sup>22</sup>. De même, le poète Alphonse de Lamartine, évoque son enfance en Bourgogne, près de Dijon, en compagnie de ses parents, d'une grand-tante veuve et de trois autres tantes célibataires<sup>23</sup>.

### *Une liberté à contrôler*

Sorties de la tutelle masculine, les veuves échappent à tout contrôle, si bien qu'on les devine alors capables de transgresser l'ordre établi et de remettre en cause la norme. Ayant connu la chair en tant que femmes, elles ont la réputation de femmes sensuelles, qui ont des instincts qu'il faut canaliser, et qui redeviennent dangereuses parce que libérées de la puissance masculine. C'est pourquoi, alors qu'ils s'intéressent assez peu aux veufs, les clercs assignent aux veuves une position bien spécifique, comportant des devoirs, de telle sorte qu'elles se voient encadrées et contrôlées. Il y a ainsi une véritable idéalisation de l'épouse redevenue chaste et une exaltation du prestige et la sainteté du veuvage. Pour saint Augustin, le veuvage est une grâce offerte par Dieu, un avertissement, voire même une chance envoyée à la femme pour qu'elle se retire du monde, fasse son salut et se prépare à la mort. La viduité apparaît comme un progrès sur le chemin de la perfection chrétienne, la mort du mari libérant les femmes des tourments de la chair, et leur permettant de redevenir en quelque sorte des vierges.

C'est donc bien la chasteté qui est avant tout reconnue dans le veuvage car, dans une vision où les plaisirs de la chair sont presque toujours décrits comme déréglés, elle permet un état plus parfait. C'est pourquoi les clercs célèbrent tant les "vraies veuves", c'est-à-dire celles qui, selon eux, après la mort de leur conjoint, se détachent du monde et renoncent à tout autre engagement pour se consacrer à leur famille, à l'éducation de leurs enfants et à leur avancement spirituel: «Que non seulement la veuve soit veuve de corps mais aussi de cœur, c'est-à-dire résolue d'une résolution inviolable de se conserver en l'état d'une chaste viduité... Il faut de plus que la veuve pour être vraiment veuve, soit séparée et volontairement destituée des contentements profanes. Vouloir être veuve et se plaire néanmoins d'être muguetée, caressée, cajolée; se vouloir trouver aux bals, aux danses et aux festins; vouloir être parfumée, attifée et mignardée, c'est être une veuve vivante quant au corps, mais morte quant à l'âme... Que si la vraie veuve, pour se confirmer en l'état de viduité, veut offrir à Dieu son

22. MARMONTEL, Jean-François: *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Guicciardi J.-P. et Thier-rat G., Paris, Mercure de France, p. 38.

23. LAMARTINE, Alphonse de: *Nouvelles confidences, avec une partie entièrement inédite*, Paris, 1851, p. 133.

corps et sa chasteté, elle ajoutera un grand ornement à sa viduité et mettra en grande assurance sa résolution»<sup>24</sup>.

Pour expliquer et faire accepter aux veuves que leur état est plus honorable et plus beau que le remariage, les clercs mettent l'accent sur le fait qu'en restant veuves, elles honorent leur mari tout en se consacrant à Dieu. Ils dessinent, au moyen de biographies exemplaires, le schéma de vie idéal des veuves chrétiennes. Dans cette littérature hagiographique, ils retracent la vie de femmes devenues, à la mort de leur mari, des références absolues qu'ils proposent à l'admiration et à l'imitation de toutes. La plupart de ces récits à vocation édifiante se rapprochent plus du panégyrique ou du traité de vertus chrétiennes que de la biographie au sens propre du terme. Toutes ces biographies sont en effet très stéréotypées dans leur construction. Elles mettent en scène des jeunes femmes qui se sont retrouvées veuves à des âges précoces et qui ont réalisé le modèle de la sainte veuve. La vie de Jeanne de Chantal, par la Mère de Chaugy, en étant une illustration parfaite<sup>25</sup>. Très jeune, la petite Jeanne manifeste des dispositions religieuses particulièrement précoces et prend l'habitude de se confier à la Vierge. Elle se soumet à la volonté paternelle quand son père décide de la marier et elle mène la vie d'une épouse parfaite, réglant sa maison, choisissant bien ses domestiques, faisant dire la messe tous les jours au château et la prière en commun. A l'âge de 30 ans, suite à un accident de chasse, Jeanne se retrouve veuve avec quatre enfants. Elle se défait aussitôt de ses parures, revêt un habit de deuil et réforme sa maison, s'installant dans une semi-retraite. A la suite de la rencontre, en 1604, avec François de Sales à Dijon, elle adopta la règle de conduite qu'il lui trace, et en 1607, quand il lui fait part de son projet de fonder un institut, elle accepte aussitôt, et décide de renoncer au monde pour entrer à la Visitation. Sa vie devient un modèle de conduite.

Outre les modèles de conduite proposés aux veuves, les juristes leur imposent de porter des marques visibles de leur deuil. Pour les femmes, le port de l'habit de deuil ne marque pas seulement l'expression d'une douleur, il revêt aussi un aspect symbolique. L'usage veut en effet que les femmes portent le deuil dans leur cœur et dans leur corps, et revêtent notamment un costume particulier<sup>26</sup>. Cette tradition remonte aux Romains, qui astreignaient les femmes survivantes à porter le deuil de leur mari pendant un an, sous peine d'infamie, une tradition maintenue par le droit français. Les veuves sont donc tenues de porter le deuil de leur mari et ce, relativement à leur rang. Marqueur de leur statut matrimonial, le vêtement souligne la singularité de la figure des femmes dans la société ancienne, contraintes, à la différence des hommes, d'adopter une tenue ritualisée, au caractère ostentatoire marqué.

Les juristes justifient cette obligation par le devoir que l'épouse doit au défunt. Les veuves sont ainsi astreintes à un deuil d'au moins un an, deux fois plus long que celui

24. SALES, François de: «Avis pour les veuves», *Introduction à la vie dévote*, 1609, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1986, p. 244.

25. CHAUGY, Révérende Mère Françoise-Marie de: *Sainte Jeanne-Françoise Fremyot de Chantal. Sa vie et ses œuvres*, 1659, Paris, Plon, 1874, tome 1, pp. 8 et ss.

26. BEAUVALET, Scarlett: *Etre veuve, op. cit.*

des veufs ou des enfants et petits-enfants, endeuillés pour six mois seulement. Cette coutume a pour effet de perpétuer la dépendance de l'épouse envers son mari, les habits de deuil en étant le signe visible. Destinées au paraître, les tenues de deuil reposent sur des codes complexes<sup>27</sup>. Les distinctions sexuelles sont marquées et le costume des veuves particulièrement détaillé, le deuil se portant en trois temps: le grand deuil pendant les six premiers mois, avec une tenue en laine noire; les six mois suivants en soie noire; puis, le petit deuil se porte en noir et blanc pendant encore six autres mois. La tenue de grand deuil est stricte: les veuves revêtent la robe à grande queue, retroussée par une ganse attachée au jupon sur le côté, et qu'on fait ressortir par la poche, les plis de la robe arrêtés par devant et par derrière, une grande coiffe de crêpe noir, des gants, des souliers, un manchon de laine noire ou un éventail de crêpe et aucun bijou. La période du petit deuil autorise une atténuation de la sévérité de la toilette et l'on peut agrémenter son costume avec une coiffe, des manches, une garniture de crêpe blanc ou des ornements blancs ou noirs. De la même manière, mais avec moins de somptuosité et de richesse, les femmes des milieux populaires, ordinairement vêtues de sombre, continuent à porter, à l'occasion du décès de leur mari, des couleurs associées au deuil.

Le statut des veuves est donc ambigu. Si les veuves recouvrent leur capacité juridique, celle-ci est assortie d'un mélange de mesures qui relèvent à la fois de la protection et de la contrainte. Ces dernières témoignent du degré de liberté acquis par ces femmes et les craintes qu'il suscite. Toutefois, l'indépendance statutaire, l'autonomie financière et le pouvoir économique qui en découlent ne peuvent profiter qu'aux femmes d'un certain statut social. Pour beaucoup, le veuvage est aussi synonyme de régression, de déclassement ou d'indigence. Dans ces cas, la société a mis en place des mesures de protection et d'assistance.

### 3. LA SALPÊTRIÈRE : UN EXEMPLE D'ASSISTANCE POUR LES FEMMES ÂGÉES INDIGENTES

#### *La création d'une structure d'assistance*

Les liens de solidarité sont forts dans la société moderne et ils ne sont pas remis en cause par la rupture de la Révolution française. Famille proche et parenté sont en effet très présentes à l'occasion de toutes les grandes étapes de la vie, et particulièrement dans les périodes difficiles. Les solidarités s'exercent alors à plein, souvent sous la forme de la co-résidence et de l'accueil des femmes âgées ou veuves. Si les sources, notamment les dénombrements, manquent pour quantifier le phénomène de co-résidence, les écrits du for privé regorgent, comme on l'a vu, d'exemples de prise en charge des ascendants, une pratique qui se perpétue au XIXe siècle, le modèle bour-

27. DOUSSET-SEIDEN, Christine: «Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIIIe siècle», *Apparences vestimentaires, identités et statuts en France à l'époque moderne*, 4 | 2012 : <http://apparences.revues.org/1156>

geois favorisant l'accueil des personnes seules, âgées et/ou démunies au sein du foyer familial<sup>28</sup>.

Outre les liens traditionnels de solidarité, la société a été amenée, dans le contexte de la Réforme catholique, à développer des actions charitables et mettre en place des institutions d'assistance et notamment des bureaux des pauvres<sup>29</sup>. La création des hôpitaux généraux, à partir des années 1660, s'insère dans les préoccupations de la charité chrétienne : il s'agit aussi bien de distribuer des secours, d'héberger les pauvres sans domicile que de les mettre au travail et de les inciter à servir Dieu et à faire leur salut. Le XVIII<sup>e</sup> siècle reste fidèle à ces principes d'ordre, de travail et de religion avec toutefois un accent davantage mis sur la bienfaisance que sur la charité. En effet, les réflexions menées sur la pauvreté, ses origines, ses causes et ses conséquences, conduisent à l'idée que la société est responsable de ses pauvres.

Plusieurs types de secours sont offerts aux démunis : des secours à domicile par le canal des aumônes générales ou bureaux des pauvres, selon les terminologies en usage, ou l'entrée en institution. Presque tous les hôpitaux, hospices, hôtels-Dieu disposent de quelques places pour accueillir les personnes seules ou/et démunies<sup>30</sup>. A Paris, plus d'une quinzaine d'établissements ont vocation à recevoir les indigentes, mais la Salpêtrière est l'un des principaux. Les rapports rédigés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment celui de La Rochefoucauld-Liancourt en 1790, en présente une vision catastrophique<sup>31</sup>. La Rochefoucauld-Liancourt met l'accent sur la vétusté des bâtiments et leur insalubrité; il présente les dortoirs comme des cloaques infects dans lesquels les malades et les pensionnaires qui y sont confondus dorment à plusieurs dans les lits.

Ce rapport est suivi par une réorganisation de La Salpêtrière qui prend le nom de Maison nationale des femmes. Le réaménagement se traduit d'abord par un effort pour mieux répartir les 3800 indigentes et aliénées dans les différents quartiers de la maison en fonction de leur âge ou de leur état. On décide de loger dans le premier quartier les reposantes, c'est-à-dire les anciennes employées des hôpitaux et hospices de Paris – presque toutes des filles célibataires – qui y ont travaillé pendant 30 ans au moins; le deuxième quartier reçoit les grandes infirmes et le troisième les septuagénaires, les femmes atteintes de maladies incurables<sup>32</sup> et les gâteuses. Le quatrième quartier est celui de l'infirmerie générale, et le dernier celui des épileptiques, des insensées et des démentes. Toutefois, en dépit de ce réel effort pour séparer les populations, les catégo-

28. GOURDON, Vincent: *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001, p. 31-33.

29. GUTTON, Jean-Pierre: *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle. Construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004.

30. BEAUVALET, Scarlett: *La solitude*, *op. cit.*

31. LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, François-Alexandre de: *Rapport fait au nom du comité de mendicité, des visites faites dans divers hôpitaux, hospices et maisons de charité de Paris*, Paris, 1790.

32. Les infirmités qui donnent le droit de porter le titre d'« incurables » sont: la paralysie, le tremblement de tout le corps ou de certains membres, l'incontinence absolue, les anévrismes internes, les cancers, les vieux ulcères et les hernies graves, l'hydropisie, l'asthme, et « autres maladies qui réduisent à garder le lit continuellement ou très souvent, ou qui privent pour toujours de la faculté de travailler » (*Code administratif des hôpitaux*, p. 628-629).

ries restent en pratique très floues et les critères de répartition des femmes continuent largement à dépendre du rapport entre le nombre de lits et le taux d'occupation.

La multiplication des demandes conduit l'administration à réglementer les admissions<sup>33</sup>. Le Conseil général des hospices exprime clairement le désir de faire entrer les personnes qui se trouvent dans la plus grande détresse et qui souffrent le plus<sup>34</sup>. Les conditions d'entrée sont les suivantes: être indigente et inscrite sur le registre des pauvres, présenter un certificat de bonne conduite, avoir au moins 70 ans ou être atteinte d'une infirmité grave, enfin habiter Paris ou le département de la Seine. Les postulantes qui n'ont pas l'âge requis peuvent faire état d'autres éléments susceptibles de jouer en leur faveur tels que l'état de santé ou d'indigence. De plus, le bureau a toujours le pouvoir de décréter l'admission de pensionnaires par voie d'urgence, en général des octogénaires, des aveugles et des paralytiques, soit un peu plus de 10 % des entrées. C'est par exemple le cas de Jeanne Marguerite Leconte, âgée de 81 ans, qui est envoyée le 17 mai 1815 par le bureau de bienfaisance du quartier du marché parce qu'elle «est tellement infirme qu'il y a du danger à la laisser seule»<sup>35</sup>.

Les dispositions sur l'âge amène à considérer la définition même de la notion de vieillesse, et du seuil qu'il convient de retenir comme âge d'entrée dans cette catégorie. Si l'on s'en tient aux dictionnaires classiques, l'âge n'apparaît pas comme un critère déterminant de définition de la vieillesse et ce n'est qu'assez tardivement que l'âge de soixante ans s'est imposé comme seuil d'entrée dans la vieillesse<sup>36</sup>. Il est bien certain que l'état de santé précaire, voire de déchéance physique qui en ressort est un élément d'appréciation déterminant. En fait, les âges d'entrée dans les hôpitaux et les hospices traduisent une autre réalité, celle de l'usure des femmes du peuple. La vieillesse se définit donc avant tout par rapport au travail : être vieille, c'est être incapable de travailler, donc indigente. Les femmes devenues incapables de travailler ne peuvent plus subvenir à leurs besoins et doivent donc être secourues. On le lit très bien dans les demandes d'admission au travers de formules qui reviennent constamment, et qui sont plus évocatrices que l'âge lui-même: «N'étant plus apte à travailler ni de subvenir à ses besoins» ou «accablée de douleurs et dénuée de tout moyen de subsistances». Des situations qui sont d'autant plus dramatiques que la femme est veuve, sans enfant, sans famille et sans amis pour l'entourer et l'aider.

Malgré les dispositions relatives à la limitation du nombre des entrées, le projet de limiter la population de l'hospice à 3800 personnes s'avère impossible à tenir, et dès 1806, la population dépasse de nouveau les 4000. Au fil du temps, on remarque une évolution de la Salpêtrière, qui tend à devenir un hospice: les femmes âgées de

33. Voir aux Archives Nationales (A. N.) dans la série F 15, de nombreux billets de demande d'admission dans les hospices de la Seine, et notamment à la Salpêtrière. A partir d'un échantillon de 110 lettres adressées au ministre de l'intérieur, il a été possible de retracer les secours portés à la vieillesse indigente.

34. Archives de l'Assistance publique (A.A.P.), Fosseyeux 136.

35. A.A.P., Fosseyeux 136, fol. 308.

36. BOURDELAIS, Patrice: *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob, 1993.

50 ans et plus, qui représentaient 55 % de la population totale entre 1800 et 1809, passent à 61,81 % à partir de 1810. La destination de l'hospice s'affirme de plus en plus nettement, les lettres de demande d'admission de vieilles femmes se multipliant et la Salpêtrière devenant peu à peu le refuge de la vieillesse féminine indigente. En 1810, d'ailleurs, la «Maison nationale des Femmes» prend le nom d'«hospice de la Vieillesse», puis de «Vieillesse-Femme».

### *La vie à la Salpêtrière*

Les billets constituent un élément essentiel du dossier de demande d'admission à la Salpêtrière. Ils se présentent tous sur le même modèle : la mention de l'état civil et matrimonial de la postulante, son âge, son domicile et les raisons pour lesquelles elle demande l'entrée. La concurrence entre les postulantes étant dure, près de la moitié des femmes fait appel à une tierce personne pour rédiger son billet. On retrouve donc des formules très stéréotypées qui semblent les mieux adaptées, notamment un ton de supplication, et l'assurance d'une reconnaissance éternelle. Le billet de Marie Desforet, veuve Leclerc, âgée de 69 ans, est à cet égard très caractéristique: «Sire, daigné jeter un regard de bonté sur l'état de la suppliante, elle ne cessera d'offrir au ciel les vœux les plus sincères et les plus ardents pour la conservation des jours de son Auguste Majesté et la prospérité de votre règne»<sup>37</sup>.

On joue également beaucoup des recommandations et quand on ne peut faire état de protecteurs illustres, on multiplie les lettres de recommandation comme la femme Jolivet qui produit, outre sa lettre et son inscription aux secours publics, une lettre du vicaire de Notre-Dame qui la connaît depuis son enfance et certifie qu'elle est malade depuis 25 ans, une note de la personne qui l'héberge, une lettre du médecin du bureau de bienfaisance qui atteste de son mauvais état de santé (elle est quasi aveugle et souffre de la goutte), et une lettre de son ancien chirurgien, qui la connaît également depuis plus de 25 ans, et affirme qu'elle souffre d'une perte utérine l'obligeant à dormir assise<sup>38</sup>. Il lui faudra malgré tout attendre deux ans pour être admise. Certaines formules reviennent constamment telles que «infirmes et indigentes», «accablée de douleurs» ou encore «dénuée de tout bien et moyen de subsistance». Toutefois, au-delà de ces stéréotypes, chaque billet raconte une histoire tragique, témoignant des difficultés liées à l'âge, à la maladie et à la solitude.

Les postulantes sont des parisiennes (60 %) ou des femmes domiciliées dans le département de la Seine depuis au moins deux ans comme le veut le règlement instauré par le Conseil des hospices. Les femmes seules, quelques célibataires, mais surtout des veuves, représentent la majorité des entrées, qui se font souvent quand les solidarités familiales ou amicales, voire de simple voisinage, ne jouent plus. Un quart des veuves qui demandent leur entrée disent avoir des enfants, mais dans l'incapacité de les aider parce que trop jeunes, malades ou «au service de l'Etat» (il faut entendre par cette for-

37. A.N., F 15/2178.

38. *Ibidem*.

mule l'engagement militaire). Le règlement impose normalement un âge minimum de 70 ans pour pouvoir être admis. En fait, à condition de prouver par un certificat médical établi par un officier du Bureau de bienfaisance que l'on est atteint d'une infirmité suffisamment grave pour être dans l'incapacité de travailler, on peut entrer plus tôt. De fait, plus de la moitié des femmes qui demandent leur entrée (54,6 %) ont moins de 70 ans. Toutes les demandes d'admission mentionnent l'indigence comme facteur déterminant de la demande. A l'indigence s'ajoutent la maladie ou l'infirmité, terme générique par lequel on indique l'impossibilité de subvenir à ses besoins, et qui recouvre bien des pathologies. Le critère de l'âge intervient toujours secondairement. Le cas de Marie Geneviève Buisson, âgée de 69 ans, veuve et mère de 16 enfants, qui demande son admission en mai 1806 parce qu'elle ne peut plus travailler, l'illustre parfaitement: venant de perdre son œil gauche et le droit étant faible, souffrant de rhumatismes, elle est obligée d'arrêter son activité de revendeuse de bouquets et de légumes sur les marchés. La perte de ce travail, consécutif à ses problèmes physiques, ne lui permet plus d'assurer sa subsistance et celle de ses enfants.

La vie à la Salpêtrière est déterminée par le quartier dans lequel on est affecté. Chaque pensionnaire dispose d'un lit individuel<sup>39</sup>, de sa propre vaisselle pour manger (une assiette, une écuelle et on pot à boire), d'un crachoir et d'un urinoir pour la nuit. Les draps et les taies sont changés tous les mois en hiver, tous les quinze jours en été; les couvertures et les bois de lit nettoyés tous les six mois ainsi que la paille et la pailleasse. Les reposantes<sup>40</sup> bénéficient d'un traitement particulier, puisqu'elles disposent d'un local séparé dans lequel on a aménagé des chambres avec cheminée et cabinet pour celles de première classe, c'est-à-dire les anciennes supérieures et surveillantes et des dortoirs, des chambres un peu plus petites pour les infirmières et les sous surveillantes (reposantes de deuxième classe), et enfin des dortoirs où les lits sont plus espacés que dans les dortoirs communs pour la troisième classe qui est celle des filles de service.

L'arrêté du 17 septembre 1802 régleme la vie quotidienne. Le lever a lieu à 6 heures en été, 7 heures en hiver, et le coucher à 9 heures et 8 heures selon la saison. Toutes les femmes valides sont tenues de faire leur lit, avant de rejoindre les ateliers qui font aussi office de réfectoires. Le dîner, servi à six ou sept heures, se compose d'un bouillon et de viande; le souper pris entre trois et cinq heures comporte de la soupe, des légumes, et du fromage ou des fruits. Le pain et le vin sont toujours deux éléments essentiels. Les reposantes bénéficient d'un repas en plus, un déjeuner à base de lait, de fromage et de fruits. La quantité de vin attribuée est proportionnelle à l'âge, le vin étant considéré comme un besoin pour les vieillards, un médicament qui aide à lutter contre la douleur et la mauvaise humeur. Son choix fait donc l'objet de beaucoup de soins, une commission de trois membres étant chargée de choisir les quantités et les types de

39. On note une tentative en 1799 pour généraliser les lits en fer dans tous les hospices, mais si la Salpêtrière ne reste pas à l'écart du mouvement, elle s'équipe lentement.

40. Quand elles finissent leur service à l'hospice, les employées peuvent opter pour la pension représentative (de 140 à 200 francs selon la classe) ou se faire admettre comme retraitées à l'hospice.

vin à donner aux malades. Les pensionnaires se plaignent beaucoup de la nourriture, notamment du mauvais assaisonnement, de la qualité médiocre du pain, du bouillon sans goût, mais surtout de ce que les aliments arrivent froids et qu'ils conservent le goût des récipients de bois dans lesquels on les transporte. Quant aux médecins, ils dénoncent les quantités insuffisantes servies aux pensionnaires.

Même si les activités spirituelles sont beaucoup moins développées qu'à l'Hôpital général, la religion garde encore une place importante dans l'établissement. Tous les jours, les pensionnaires sont invitées à la prière et chaque semaine elles se réunissent pour assister à la messe. En dehors des reposantes, toutes les pensionnaires dont l'état de santé le permet travaillent en échange de leur pension à l'hospice. Elles sont soit employées à l'atelier de couture, soit aux tâches de service, par exemple aider le personnel de service à faire les lits des invalides, soigner les infirmes, porter et distribuer la nourriture de la cuisine aux réfectoires, apporter le bois et le charbon dans les dortoirs, aider au blanchissage du linge et au nettoyage des différentes salles, éplucher les légumes pour la préparation des repas. En échange de leur travail, ces femmes perçoivent un salaire qu'elles conservent intégralement. Les ateliers sont de vastes pièces munies de bancs et de tréteaux installés au rez-de-chaussée de chaque bâtiment. On y travaille le textile, filature en soie ou chanvre, on confectionne des vêtements, de la charpie. Les pensionnaires qui ne sont plus en état de coudre préparent la filasse, fournissant ainsi le fil nécessaire à la confection des pièces.

Le travail renvoie à des préoccupations morales: maintenir l'ordre, éviter l'oisiveté et faire contribuer les indigents à leur propre existence. Il est clair que les profits que l'hospice retire du travail des pensionnaires sont faibles, voire inexistant<sup>41</sup>, mais cependant outre son utilité morale, celui-ci a des vertus sociales, l'atelier constituant un espace de sociabilité, un moyen de lutte contre le repli sur soi-même. Pour les médecins également, le travail fait partie intégrante de la définition de l'hospice. On peut ainsi lire cette définition à l'article «hôpital» du *Dictionnaire des sciences médicales*: «Etablissement de bienfaisance publique, dans lequel sont logées, nourries et entretenues des personnes que leur âge, trop ou trop peu avancé, des infirmités ou le défaut de fortune forcent de s'y réunir, en s'y occupant d'un travail proportionné à leurs forces, et qui tourne au profit de la communauté ou à l'avantage de celui qui s'y est livré pour se procurer quelques douceurs»<sup>42</sup>.

L'adoption de vêtements uniformes contribue aussi à cette volonté d'ordre. Un habit est remis à chacune à son entrée : un habit de drap brun pour l'hiver, un de siamoise pour été, plus un jupon, un corset, une camisole et deux paires de bas. Tous les samedis, on leur remet une chemise, un bonnet et un fichu. Le caractère strict du règlement et l'application de ces principes d'ordre ne revêtent pas seulement un carac-

41. On dispose pour les années 1837, 1838 et 1840 du bilan financier de l'atelier de couture : les recettes apparaissent très légèrement supérieures aux recettes (A.N., F15/2309, 2374 et 2375). De même, dans son *Rapport sur l'administration des hôpitaux et hospices* publié en 1851, Watteville note que le produit du travail des vieillards et indigents est sans importance.

42. PANCKOUKE éd.: *Dictionnaire des Sciences médicales*, Paris, 1812-1822, tome 21.

tère idéologique, ils sont rendus nécessaires par la taille même de l'établissement. Les visites ne sont autorisées qu'à des jours précis (le jeudi et le dimanche) et à des heures déterminées; de même, les sorties ne sont autorisées que tous les dix jours et leur durée strictement réglementées, le non respect entraînant l'exclusion de l'établissement. Toute infraction au règlement est puni selon toute une gradation en fonction de la faute: privation de récréation, de vin, mise au pain sec et à l'eau, privation de sorties, mise en chambre de correction pour les cas très graves et enfin exclusion de l'établissement.

La Vieillesse-Femmes de la Salpêtrière inaugure de manière concrète le système d'assistance aux populations âgées. Elle s'inscrit dans le prolongement des projets de la fin du XVIIIe siècle, consécutifs à l'affirmation d'un droit à la retraite. Certaines institutions, comme la Ferme Générale à partir de 1768, la Poste en 1772 ou les Ponts et Chaussées mettent en place pour leurs employés âgés ou infirmes des sortes de caisses d'assurance leur versant des pensions, mais on pense aussi aux pauvres en prenant notamment conscience que seule la possibilité de travailler permet au peuple d'échapper à la misère, ce qui ni la vieillesse ni la maladie ne permettent de faire. Les pouvoirs publics soulignent la dette contractée par la société à l'égard des vieillards, et à côté des projets, comme celui de Lavoisier en 1788 de caisses de bienfaisance dont l'objet serait d'assurer aux vieillards des secours contre l'indigence, des hospices pour vieillards se mettent en place. Toutefois, en dépit de sa taille imposante, la Salpêtrière n'a jamais été en mesure de faire face à la demande sans cesse grandissante de femmes âgées qui souhaitent obtenir une place au sein de l'hospice. Il faut gérer un problème récurrent de surpopulation.

L'image que l'on se fait de la vie des femmes est largement tributaire de l'histoire des représentations. Le veuvage et la vieillesse n'y échappent pas. Si les représentations nous livrent des textes et des images très négatifs, voire parfois proches de la caricature, les réalités les démentent en partie. Les femmes les plus fortunées ainsi que toutes celles qui appartiennent aux catégories moyennes de la population peuvent envisager de vivre leur vieillesse et/ou leur veuvage de manière confortable et même active, soit du point de vue économique soit par l'engagement dans les œuvres, tandis que celles qui sont démunies peuvent bénéficier des secours de la société. Vieillesse et veuvage ne sont donc pas systématiquement synonymes de régression, loin s'en faut, mais les différences sont grandes selon les personnes concernées, d'où l'importance de recourir à des témoignages et à des écrits privés pour saisir toute la variété des conditions.

### Iconographie

Albrecht Dürer: *La Mère de l'artiste à 63 ans*, 1514. Dessin au fusain, Berlin, Staatliche Museen, Kupferstichkabinett.

Giorgione: *Col Tempo*, vers 1502-1503.

Quentin Massys: *La Vieille femme grotesque ou l'Affreuse Duchesse*, peint vers 1525-1530

Rembrandt: *La Mère de l'artiste en prophétesse Anne priant*, vers 1628-1630. Huile sur cuivre, Salzbourg, Residenzgalerie.

Francisco Goya: *Les Vieilles*, vers 1808-1812. Huile sur toile, Lille, musée des Beaux-Arts.